

A.M.V.

CABINET AUDIT MARQUET VAUTRIN

*Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes des Hauts-de-France*

Christophe VAUTRIN

Commissaire aux comptes

Expert comptable

Tél. : 03.28.69.61.79

E-mail :

c.vautrin@audit-amv.fr

A.L.A.D.H.O.

ATRIUM

Place du Marché

59760 GRANDE-SYNTHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS

SARL au capital de 17 500 euros - RCS DUNKERQUE 507 569 861
Siège Social : Rue Galilée - Parc d'Activité de l'Etoile - B.P. 70137 - 59760 Grande-Synthe

N° SIRET : 507 569 861 00028
N° TVA intracommunautaire : FR 06507569861

ALADHO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALADHO relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grande-Synthe, le 23 Juin 2026

SARL AUDIT MARQUET VAUTRIN
représentée par Monsieur Christophe VAUTRIN
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	779	779		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 936	2 936	479	198
	Autres immobilisations corporelles	8 078	7 600		
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	153		153	153
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	11 945	11 314	631	351
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	8 727		8 727	8 176
	Autres créances	65 065		65 065	90 036
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	78 302		78 302	76 036
	Charges constatées d'avance	3 524		3 524	338
	TOTAL (II)	155 618		155 618	174 586
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		167 564	11 314	156 249	174 937
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	111 016	119 709
	Résultat de l'exercice	(4 096)	(8 693)
	Total des fonds propres	106 920	111 016
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	106 920	111 016
Provisions	Provisions pour risques	7 839	7 839
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	7 839	7 839
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		16 500
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	108	104
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 124	18 203
	Dettes fiscales et sociales	25 258	21 275
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	41 490	39 581
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	156 249	174 937
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(4 095,72)	(8 693,20)
	(1) Dont à moins d'un an	41 490	39 581
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	108	104
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	225	375
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	20 647	27 243
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	280 621	286 028
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		27 232
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	16 500	11 754
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	3 072	3 293
	Total des produits d'exploitation	321 065	355 926
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	98 086	120 740
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 132	2 494
	Salaires	164 408	161 825
	Cotisations sociales	59 935	54 192
	Dotation aux amortissements et dépréciations	269	160
	Dotation aux provisions		7 839
	Reports en fonds dédiés		16 500
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	125	930
	Total des charges d'exploitation	325 956	364 680
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 891)	(8 755)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 891)	(8 755)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	795	98
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		795	98
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		795	98
RESULTAT COURANT avant impôts		(4 096)	(8 657)
	Produits exceptionnels		188
	Charges exceptionnelles		200
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(13)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			24
TOTAL DES PRODUITS		321 860	356 211
TOTAL DES CHARGES		325 956	364 904
EXCEDENT ou DEFICIT		(4 096)	(8 693)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		12 225	11 904
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		12 225	11 904
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		12 225	11 904
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		12 225	11 904



Etats financiers au 31/12/2025

Annexes



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'Association Littorale d'Aide au Développement de l'Homme et des Organisations est une association située à Grande-Synthe dont les missions sont de contribuer au mieux-être relationnel et à la résolution des conflits interpersonnels.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés selon les modalités de première application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet ce qui constitue un changement de méthode comptable.

À compter de l'exercice 2025, l'association applique les dispositions du règlement modifiant le Plan Comptable Général relatives à la définition et à la présentation du résultat exceptionnel (règlement ANC n°2022-06).

Certaines opérations auparavant présentées en résultat exceptionnel sont désormais classées en résultat d'exploitation ou financier. Ce changement constitue une modification de présentation sans incidence sur le résultat net.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. Rappelons que le soutien financier indirect apporté par la ville de Grande-Synthe à l'association ALADHO concernant la mise à disposition des locaux a été comptabilisé en compte de la classe 8.

Le bilan de l'exercice présente un total de **156 249 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **321 860 euros** et un total **charges** de **325 956 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-4 096 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels : 1 an

Matériel et outillage : 3 à 5 ans

Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnités de fin de carrière

Il n'y a pas d'accord signé au sein de l'association.

Une provision pour indemnité de fin de carrière a été enregistrée dans les comptes pour les seules personnes qui pourraient prétendre à ce jour à cette IFC pour un montant de 7 839.25€ (charges comprises).

Subvention indirecte de la Ville de Grande-Synthe



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La Mairie de Dunkerque a apporté à ALADHO un soutien financier indirect concernant l'utilisation d'une partie du bâtiment de l'Atrium (1.5%), étant précisé que la mise à disposition des locaux fait l'objet d'une évaluation à 12 225.34 € pour l'année 2025.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	779					779
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	779					779
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 936					2 936
	Instal., agencement, aménagement divers	230					230
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 298		550			7 848
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 464		550			11 014
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	153					153
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	153					153
TO TAL		11 395		550			11 945



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres			779			779
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			779			779
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			2 936			2 936
Autres Instal., agencement, aménagement divers			230			230
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			7 100	269		7 370
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			10 266	269		10 535
TOTAL			11 045	269		11 314



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	7 839			7 839
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 839			7 839
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		7 839			7 839
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients, usagers douteux ou litigieux	8 727	8 727	
Autres créances clients, usagers			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	26	26	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	62 924	62 924	
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	2 116	2 116	
Charges constatées d'avance	3 524	3 524	
TOTAL DES CREANCES	77 316	77 316	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	108	108		
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 124	16 124		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	6 652	6 652		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 974	17 974		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	632	632		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	41 490	41 490		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				3 524
Abonnement antivirus 2026			432	
Abonnement EUDONET 2026			2 747	
Assurance			345	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				3 524



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	16 500		16 500				
SUBVENTION ETAT CITE EDUCA							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	16 500		16 500				



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	119 709	(8 693)			111 016
Excédent ou déficit de l'exercice	(8 693)	8 693		4 096	(4 096)
Situation nette	111 016			4 096	106 920
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	111 016			4 096	106 920



Concours publics et subventions

31/12/2025

Etat exprimé en euros

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						280 621
Subventions d'investissement						
TOTAL						280 621

